

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°201, PROPRIETE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, SITUEE SUR LA COMMUNE D'ELANCOURT.

En exécution de l'arrêté n° 2026-101 en date du 20 mai 2026 de Madame Carneiro, vice-présidente de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, par délégation de Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, une enquête publique va être ouverte portant sur le projet de déclassement et désaffectation du parking situé sur le terrain cadastré section AI n° 201 en vue de le vendre pour y construire un immeuble de logements, le terrain est propriété de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines l'enquête publique aura lieu pendant au moins quinze jours :

Du mercredi 10 juin 2026 à 14h00 au vendredi 26 juin 2026 à 12h00.

Cette enquête publique concerne le déclassement et la désaffectation du terrain cadastré section AI n° 201 propriété de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Afin de conduire cette enquête, la vice-présidente de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, par arrêté du 20 mai 2026, a désigné Monsieur GENESCO, consultant en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de déclassement est consultable :

- en **version papier** au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène Henaff 78 192 Trappes cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ainsi que dans l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Elancourt place du Général de Gaulle, siège de l'enquête publique, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Frédérique BLAVETTE à la Direction du Développement Urbain de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que par mail à l'adresse suivante : enquetepublique.foncier@sqy.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil de l'hôtel de ville d'Elancourt,
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par mail à l'adresse suivante : enquetepublique.foncier@sqy.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de l'Hôtel de ville d'Elancourt, Place Charles de Gaulle 78 990 Elancourt cedex, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le mercredi 10 juin 2026 de 14h00 à 17h00,**
- **le lundi 22 juin 2026 de 14h00 à 17h00.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le déclassement et la désaffectation de la parcelle cadastrée section AI n° 201 sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Bureau Communautaire de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.